

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 26 avril 2016

fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite des concours externe et interne de techniciens de l'administration pénitentiaire organisés au titre de l'année 2016

Le garde des sceaux, ministre de la justice ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 99-669 du 2 août 1999 modifié portant statut particulier des personnels techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 19 février 2008 relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves des concours pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2008 fixant la liste des spécialités au titre desquelles sont ouverts les recrutements des techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2016 fixant la liste des candidates et des candidats admis à participer aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2016 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 fixant le nombre de postes offerts au concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2016

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 fixant la composition du jury de concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2016;

Vu le procès-verbal du jury en date du 26 avril 2016.

A R R Ê T E

- Article 1^{er} -

Sont déclarés admissibles, par ordre alphabétique, à l'issue de l'épreuve écrite du concours externe de techniciens de l'administration pénitentiaires les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière :

DISP	Dossier	Civilité	Nom d'usage	Nom de naissance	Prénom
OUTRE-MER	100041	Monsieur	AH SIN		Vaiarii
OUTRE-MER	100247	Madame	CROZET	TEVANIN	Marie Therese
OUTRE-MER	100158	Monsieur	PAYET		Thomas
DIJON	100092	Monsieur	PESCE		Arminio
STRASBOURG	100071	Monsieur	PITRUZZELLA		Aurélien
RENNES	100218	Monsieur	RIOU		Vincent
PARIS	100233	Monsieur	STOUPAN		Brandon

- Spécialités liées à l'informatique :

DISP	Dossier	Civilité	Nom d'usage	Prénom
PARIS	100067	Monsieur	BASSET	Guillaume
LILLE	100027	Monsieur	BOURGEOIS	Mathieu
RENNES	100015	Monsieur	COUVERT	Marc
LYON	100156	Monsieur	CUNHA	Paul
OUTRE-MER	100221	Monsieur	FERRAND	Steeve
RENNES	100253	Monsieur	MEHEUST	Julien
STRASBOURG	100026	Monsieur	PFRIMMER	Cédric
STRASBOURG	100069	Monsieur	ROGER	Alain
LILLE	100229	Monsieur	SORY	Sebastien

- Article 2 -

Sont déclarés admissibles, par ordre alphabétique, à l'issue de l'épreuve écrite du concours interne de techniciens de l'administration pénitentiaires les candidats suivants :

Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière :

DISP	Dossier	Civilité	Nom d'usage	Prénom
LYON	100060	Monsieur	AUBIN	Philippe
LYON	100066	Monsieur	BRUNEL	Alain
OUTRE-MER	100072	Monsieur	COESY	Luidgi
RENNES	100042	Monsieur	CONTET	Jérôme
OUTRE-MER	100004	Monsieur	COZIEN	Herve
STRASBOURG	100043	Monsieur	HATTON	Sebastien
BORDEAUX	100065	Monsieur	PODVIN	Dominique
TOULOUSE	100005	Monsieur	SARGHINI	Fouade
OUTRE-MER	100003	Monsieur	TEAOTEA	Winnie

- Spécialités liées à la gestion d'une cuisine collective

DISP	Dossier	Civilité	Nom d'usage	Nom de naissance	Prénom
RENNES	100034	Madame	LE GOUIC	ZIOUANE	Sabrina
OUTRE-MER	100028	Monsieur	LEFEBVRE		Thierry
BORDEAUX	100044	Monsieur	RICHARDEAU		Sebastien

- Article 3 -

Conformément à l'article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, seuls les dossiers des candidats(es) admis(es) feront l'objet d'une vérification par les services de l'administration pénitentiaire.

- Article 4 -

La directrice de l'administration pénitentiaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 26 avril 2016

Le garde des sceaux, ministre de la justice
Par délégation,

La chef du bureau du recrutement et
de la formation des personnels
(Me)

Line CASANOVA